



Rapport D'activités

Mai 2011

Sommaire

1	Points principaux	2
2	Relations extérieures	2
3	Investigations.....	4
4	Opérations.....	4
5	Département juridique	4
6	Communication	5
7	Conclusion.....	5

1 Points principaux

Des enquêtes ont été menées dans plusieurs zones du pays : Oyem, Mitzic, Lambarené, Ndjolé, Cocobeach.

Une première mission de prise de contact avec les autorités de Medouneu, Cocobeach et Kango a également été réalisée avec le Conservateur du Parc National des Monts de Cristal et WCS.

Une autre mission de prise de contact et de suivi des procédures a ensuite été réalisée avec Mike Fay, Directeur Technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, à Oyem et Makoou.

Le 24 mai 2011 un sculpteur d'ivoire a été appréhendé.

Les délinquants arrêtés en avril ont été jugés le 19 mai. L'un d'eux a été relaxé alors que le second a été condamné à 6 mois de prison dont 3 mois avec sursis.

Finalement, un agent retraité des forces de l'ordre a été testé et pourrait rejoindre l'effectif AALF d'ici peu.

2 Relations extérieures

Réunions

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse, plusieurs chargés d'études à la Direction Générale, le Chargée d'Etudes du Ministre pour les ONG, le Conseiller juridique du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, les Procureurs de la République d'Oyem et Makokou;
3. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Secrétaire Exécutif et son Directeur Technique ;
4. Le Directeur des Contre-Ingérences et ses agents ;
5. Différentes ONG dont WCS, WWF, JGI, TAF et Brainforest.

Mission à Medouneu, Cocobeach et Kango avec WCS et le Conservateur du PN des Monts de Cristal

Du 4 au 6 Mai 2011, une mission mixte AALF-WCS-ANPN a été réalisée à Cocobeach, Kango et Medouneu. Les membres de la mission étaient :

- ❖ WCS : MAKANGA Franck (chauffeur) et ESSAME ESSONO Rawlings (point-focal MIST Monts de Cristal) ;
- ❖ Agence Nationale des Parcs Nationaux : ANGOUE OVONO Simon (Conservateur du PN des Monts de Cristal) ;
- ❖ AALF : MATHOT Luc (Président) ENGONGA Gervais (Juriste).

Suite à cette mission, il ressort que :

1. le trafic s'effectue vers la Guinée Equatoriale dans la zone de Cocobeach : les crocodiles sont achetés entre 80 000 et 100 000 Fcfa contre 25 000 Fcfa au Gabon ;
2. les trafiquants utilisent les voies les moins contrôlées et évitent ainsi Kango, préférant acheminer "leurs marchandises" par voie fluviale en pirogues motorisées plutôt que de franchir en voiture le poste de contrôle de la Gendarmerie située à l'entrée de la ville ;
3. le trafic vise directement les grands centres comme Libreville, Mitzic ou la Guinée Equatoriale dans le cas de Medouneu.

Il apparaît donc que les zones de Cocobeach, Kango, Medouneu nécessitent avant tout le développement d'activités de lutte anti-braconnage et l'appui en ce sens des cantonnements existants plutôt que la mise en place d'un système permanent d'enquêtes et de suivi juridique des procédures en cours.

Par contre, le cas de Kango demeure intéressant dans la perspective des contrôles routiers en cas de nécessité. A ce titre, les postes de contrôle existants (Kango et Collas) devraient disposer d'un numéro de téléphone joignable en permanence (téléphone mobile maintenu au poste), ce qui n'est pas le cas.

Mission à Oyem et Makokou avec l'ANPN

Suite à l'arrestation de quatre braconniers d'éléphants et de leur commanditaire le 18 mai dans la zone d'Oyem, il a été décidé de se rendre sur les lieux avec le Directeur Technique de l'ANPN, Mike Fay. L'équipe était donc composée de Mike Fay, Luc Mathot et Peter Myndat, juriste du projet AALF. Suite à une seconde série d'arrestations, cette fois à Makokou, la mission s'est également rendue sur place.

Le parcours de la mission a finalement été le suivant :

20/05 : Départ Libreville-Oyem
20/05 : Oyem-Konossoville (Chantier TTIB)
21/05 : Oyem-Marché Mondial
21/05 : Marché Mondial-Minvoul
22/05 : Oyem
23/05 : Oyem- Makokou
24/05 : Makokou
25/05 : Makokou/ Fin Mission pour Conservation Justice
26/05 : Retour à Libreville

Cette mission tombait particulièrement bien, sachant qu'un document proposant la création d'une cellule juridique et d'une cellule d'enquêtes venait d'être préparé par Conservation Justice et remis à l'ANPN.

La mission a permis de :

- Se rendre compte de la gravité de la situation vis-à-vis du trafic d'ivoire et des autres espèces menacés dans les forêts de Minkebe (notamment grâce aux discussions mais aussi aux visites de terrain à la concession forestière TTIB, au Marché Mondial, dans les zones de Minvoul et Bitam ainsi que grâce au survol de la limite sud-ouest du parc national de Minkebe) ;
- Prendre contact avec les autorités judiciaires locales ;

- Prendre contact avec les agents de l'ANPN (en particulier les conservateurs) et les Eaux et Forêts au niveau local ;
- Discuter de la collaboration avec l'ANPN ;
- Envisager l'implantation du projet AALF à Makokou et Oyem.

3 Investigations

Le second enquêteur a été renvoyé.

Le premier enquêteur a réalisé des missions dans différents quartiers de Libreville ainsi qu'à Cocobeach.

Un consultant extérieur a également enquêté à Lambarené, Ndjolé, Mitzi et Oyem.

4 Opérations

Une opération a pu être menée le 24 mai.

Suite à des enquêtes menées depuis novembre 2010, une perquisition a été menée au domicile et atelier de Monsieur Pierre Ateba. Son assistant, un sculpteur d'ivoire, a été arrêté par une équipe composée d'agents des Contre-Ingérences et des éléments du projet Appui à l'Application de la Loi sur la Faune. Quatre autres personnes ont été arrêtées mais ont été libérées.

Les délinquants ont été conduits dans les locaux de la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM) où, après leur avoir signifié leurs droits, un procès-verbal de constatation d'infraction a été dressé contre eux.

Ils ont été déférés le 27 mai.

Un agent retraité des forces de l'ordre a été testé et pourrait rejoindre l'effectif AALF d'ici peu.

5 Département juridique

Le suivi juridique consécutif à l'arrestation de trois citoyens gabonais a été réalisé en mai. Leur audience a eu lieu le 19 mai. Le chauffeur a été relâché par le substitut du procureur de la République. L'un des deux autres a été relaxé alors que le second a été condamné à 6 mois de prison dont 3 mois avec sursis.

La première audience relative à l'arrestation du 19 mai a eu lieu le 31 mai.

Gervais a participé à la mission du 4 au 6 mai à Medouneu, Kango et Cocobeach. Peter a participé à la seconde mission du mois, réalisée à Oyem et Makokou du 20 au 26 mai.

Les visites de prison ont été réalisées et on confirmé la présence de 15 délinquants fauniques maintenus en détention à Libreville, ce en date du 31 mai.

Deux pages additionnelles ont été ajoutées au guide juridique. Elles concernent le guide de procédures pénales et présentent quelques uns de ses articles les plus pertinents en matière de délit sur la faune.

Finalement, un aspect particulièrement important a été la proposition d'un système pour la création d'une cellule juridique et d'enquêtes à l'ANPN.

6 Communication



5 articles de presse mentionnant AALF ont été diffusés : deux dans l'Union, un dans Gabon Matin et deux sur Internet. Ils concernent l'arrestation et l'audience des trois contrevenants fauniques en date du 27 avril et de ceux arrêtés le 19 mai.

Une affiche régionale a été élaborée avec SSN. Elle a reçu l'approbation de la COMIFAC et sera diffusé dans plusieurs pays, dont ceux le Cameroun, le Congo, la RCA et le Gabon, où sont actifs LAGA, PALF, RALF et AALF.

7 Conclusion

Le mois de mai a permis la réalisation d'une opération, conduisant à l'arrestation d'un sculpteur d'ivoire, dont l'« employeur » est recherché.

Trois audiences ont eu lieu, dont deux consistent en des reports. La troisième a permis la condamnation d'un braconnier mais son commanditaire a été relaxé.

Les enquêtes menées ont également apporté des informations intéressantes qu'ils restent à concrétiser.

Par ailleurs, les deux missions réalisées sur le terrain ont permis d'accentuer la collaboration avec les différents partenaires et fournit des informations utiles. Elles ont également constitué un premier test pour deux juristes AALF.

Mais l'aspect le plus motivant du mois de mai est certainement la bonne collaboration initiée avec l'ANPN et la nécessité de la concrétiser sur le terrain, en particulier à Oyem, Makokou et leurs alentours.